



## Règlement Passe-Partout Challenge

Dans le cadre du projet INTERREG V A, « Le Passe-Partout - Der Weltenbummler : Les enfants découvrent le Rhin supérieur à l'aide d'un jeu éducatif en ligne », les partenaires de projet proposent un prix à un maximum de cinq classes participant à ce jeu numérique.

Pour gagner ce prix, les classes doivent

- Etre situées sur le territoire d'un des eurodistricts du territoire franco-germano-suisse du Rhin supérieur ;
- jouer au jeu éducatif en ligne « Passe-Partout – Weltenbummler » accessible sur [www.mon-passepartout.eu](http://www.mon-passepartout.eu) avec un compte classe ;
- avec ce compte classe, publier au moins un nouveau défi dans le jeu numérique avant le 3 avril 2020.
- Avant le 3 avril, envoyer un reportage sur la conception d'un défi à une des adresses mail suivantes : [kontakt@mein-weltenbummler.eu](mailto:kontakt@mein-weltenbummler.eu) ou [contact@mon-passepartout.eu](mailto:contact@mon-passepartout.eu)

Gagneront ce prix 5 classes de différents établissements des eurodistricts du Rhin supérieur. Un jury composé des membres du groupe de projet évaluera les défis créés par les classes. Gagneront les classes dont les défis reçoivent le plus de points dans le classement du jury tout en prenant en compte la répartition géographique des classes dans le Rhin supérieur (dans l'idéal 2 classes alsaciennes, et 1 classe du Palatinat, du Bade-Wurtemberg et de la Suisse). Les classes gagnantes seront informées via l'adresse mail de leur enseignant, indiquée lors de la création du compte classe.

Les comptes créés pour des groupes autres que classes d'école pourront également gagner le prix (notamment périscolaires, groupes issus de l'éducation extra-scolaire, associations, ...).

### Le prix

Le prix consiste en une rencontre des classes gagnantes au Vaisseau à Strasbourg le jeudi 25 juin 2020.

Le prix consiste en un déplacement en bus, les entrées et d'éventuelles activités pédagogiques dans le lieu de rencontre, pris en charge par l'Eurodistrict respectif de la classe.

Lors de la rencontre, les reportages créés par les classes sur leur défi seront montrés. Les classes mettent ensuite à disposition des partenaires du projet Passe-Partout ces reportages pour toute utilisation.

La rencontre comme prix servira également de manifestation de clôture du projet INTERREG V A Rhin supérieur à laquelle seront invités des représentants de la presse.

**Il n'y a aucun droit légal à ce prix.**



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.  
Fonds européen de développement régional (FEDER).  
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.  
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



## Les organisateurs

- Se réservent le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bogue, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors de son contrôle.
- Se réservent le droit de modifier, de proroger ou prolonger, d'écourter, d'annuler cette opération ou de limiter les gains, notamment en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Se réservent le droit de modifier les lieux et dates de rencontres proposés.
- Se réservent le droit d'exclure toute classe participante du concours sans qu'il n'ait à en justifier.
- Informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, ils ne sauraient être tenus pour responsables d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Se dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Se dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Se dégagent toute responsabilité sur les éventuelles récupérations et dommages portés aux œuvres.
- Se dégagent toute responsabilité sur l'accès au jeu
- Se dégagent toute responsabilité en cas d'erreurs, imprécisions et inexactitudes des données renseignées par les participants comme l'adresse, ou en cas de perte, de retard ou défauts causés par les parties ayant coopéré lors de l'expédition ou de la livraison.

## Responsabilité

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Les Organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même les Organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux organisateurs.

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.  
Fonds européen de développement régional (FEDER).  
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.  
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).

